

Conditions de réservations, de paiement et d'annulation

2021 applicables aux GROUPES et SEMINAIRES

(minimum 20 personnes)

1. Paiement et réservations

Au moment du devis, une date d'option sera établie selon la disponibilité des logements.

- Un acompte de 30 % du montant du devis doit nous parvenir 15 jours après la fin de la date d'option **afin de garantir votre réservation et de confirmer le groupe.**

Toute absence d'acompte dans les délais prescrits entraîne la suppression automatique de l'option.

- Un deuxième versement de **40%** doit nous parvenir **au plus tard 60 jours (2 mois)** avant l'arrivée du groupe.
- Le règlement des **30%** restant du solde doit être effectué **au plus tard 30 jours (1 mois)** avant l'arrivée du groupe.

Les règlements doivent être libellés à l'ordre de la SEMABATH.

Paiements possible par chèques bancaires, Carte bancaire, chèques vacances ANCV / connect, chèques de fidélité Cap France, virement bancaire ou espèces (maxi 1000€).

2. Conditions et frais d'Annulation groupes

Toute annulation de séjour, motivée ou non, verra la SEMABATH facturer en fonction de la date d'annulation, les montants suivants :

Plus de 2 mois avant la date d'arrivée	30 % du montant total du séjour
De 59 à 30 jours avant la date d'arrivée	70 % du montant total du séjour
Moins de 30 jours avant la date d'arrivée	100 % du montant total du séjour

Aucune réduction de la facture ni aucun remboursement ne sont accordés pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour.

Dans le cas d'une annulation totale du groupe, l'acompte sera retenu en guise de frais d'annulation.